

2, Rue du Stade 22130 Créhen Téléphone : 02.96.84.13.12. Mail : mairie@crehen.fr Site internet : www.crehen.fr

ALSH CREHEN Année scolaire 2022-2023

Chers parents,

Depuis plusieurs années, la commune de Créhen a sollicité Dinan Agglomération pour ouvrir davantage l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) le mercredi et pendant les vacances. Malheureusement, nous n'avions obtenu qu'une ouverture d'un mois en août sur le site de Créhen. Le reste du temps, vous deviez vous organiser pour emmener vos enfants sur le site de Plancoët ou celui de Corseul.

Depuis deux ans, Dinan Agglomération souhaitait renvoyer la gestion des ALSH aux communes. C'est pourquoi, nous vous avions interrogé pour connaître les besoins des familles et évaluer le coût d'une gestion communale de ces centres. Le résultat des différents sondages nous a réconforté dans notre volonté d'ouvrir toute l'année un centre à Créhen puisque les estimations montrent un taux d'occupation de près de 100% soit 50 places le mercredi et pendant les vacances.

Le 23 mai dernier, le conseil communautaire de Dinan Agglomération a fait volte-face en refusant le transfert des ALSH aux collectivités (à 2 voix près). Ce qui signifie que l'Agglomération va continuer d'organiser l'ALSH de Corseul, mais refuse d'ouvrir davantage de créneaux sur le site de Créhen.

Considérant la demande des familles,

Considérant que nous disposons des locaux et du personnel qualifié,

Considérant que cette ouverture est un service public que nous souhaitons proposer à nos habitants.

Malgré le coût résiduel qu'il reste à charge pour la collectivité, le conseil municipal a décidé, lors de la séance du 19 mai 2022, d'ouvrir un ALSH le mercredi et pendant les vacances scolaires à Créhen dans les locaux de la garderie municipale à partir du 1^{er} septembre 2022. (Pour le centre de loisirs de cet été (juillet et août 2022), vous devez continuer de vous adresser à Dinan Agglomération).

Espérant que ce nouveau service qui ouvrira à la prochaine rentrée scolaire vous donnera entière satisfaction.

Le nombre de places étant limité aux 50 premiers inscrits, je vous invite à renvoyer le dossier d'inscription de votre (ou vos) enfant(s) au plus vite pour la première période comprenant les mercredis et les vacances de la Toussaint.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Marie-Christine COTIN.